

COMMUNE DE BEAUSSAULT

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

DU « COMPTE ADMINISTRATIF 2025 »

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le : 09 février 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le : **27 avril 2026** par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).



Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine ...).

Les **recettes** de fonctionnement 2025 ont représenté 354 019,30 € sur les 510 339 € budgétés.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 122 384,55 € des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses** totales de fonctionnement représentent 292 110,51 € euros en 2025.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les **recettes** de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en diminution.

2025	2024	2023
38 914 €	38 656 €	42 870 €

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

2025	2024	2023
354 019,30 €	381 195,60 €	364 862,08 €

- Les produits exceptionnels

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
011	Dépenses courantes	95 097,86 €	002	Excédent brut reporté	- €
012	Dépenses de personnel	122 384,55 €	013	Atténuations de charges	- €
014	Atténuations de produits	14 682,00 €	70	Recettes des services	18 821,39 €
65	Autres dépenses de gestion courante	52 159,11 €	73	Impôts et taxes	143 861,00 €
66	Dépenses financières	7 394,73 €	74	Dotations et participations	148 102,96 €
67	Dépense exceptionnelles	-	75	Autres recettes de gestion de courante	43 218,50 €
68	Autres dépenses	215,80	76	Recettes financières	15,45 €
022	Dépenses imprévues		77	Recettes exceptionnelles	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		291 934,05 €	78	Reprises sur amortissement	- €
042	Charges écritures ordre entre sections amortissements	176,46 €	TOTAL RECETTES REELLES		354 019,30 €
023	Virement à la section d'investissement	-	Produits écritures ordre entre sections		
TOTAL GENERAL		292 110,51 €	TOTAL GENERAL		354 019,30 €



► Chapitre 011 « charges à caractère général » : 95 097,86 € en augmentation de 7,77 %.
Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.
Le chapitre 011 représente 32,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 122 384,55 € en augmentation de 2,00 %.
Le chapitre 012 représente 41,50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » 14 682 € en baisse de 11,21 %.
Ce chapitre concerne le FNGIR et le dégrèvement fiscal des jeunes agriculteurs.
Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.
Le chapitre 014 représente 5,02 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 52 159,11 € en hausse de 7,17%.
Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus (15 675,28 €), aux subventions versées aux associations (2100 €) et aux contributions aux syndicats (24 422€ € Sivos de la Haute Béthune + 2844,82€ Petr instruction urbanisme + 7 113€ Service d'incendie).
Le chapitre 65 représente 17.86 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières 7 394,93 € en baisse de 8,20 %
Le remboursement de l'emprunt pour le hangar se termine en 2025 ;
Le remboursement des intérêts de la dette représente 2.88 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » 0,00 € en baisse de 100%.
Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance
Le chapitre 013 représente 0.00 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 18821,39 € en hausse de 5,06 %.
Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, Les coupes de bois réalisées sur la commune, la location du droit de chasse communal, la restauration scolaire.
Le chapitre 70 représente 5,32 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 143 861 € en baisse de 10.03%.
Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des trois taxes ménages, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe additionnelle des droits de mutation et attribution de compensation.
Le chapitre 73 représente 40,63% des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 148 102,96 € en baisse de 0,11%.
Sont inscrites notamment les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État.
Le chapitre 74 représente 41,83 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 43 218,50€ en baisse de 3,57 %.
Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux des terres, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.
Le chapitre 75 représente 12.21 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 76 « produits financiers » 15,45 € en hausse de 3,04%
Il s'agit du reversement et des intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.
Le chapitre 76 représente 0,004 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 78 « Reprise sur amortissement dépréciation » 0 € en baisse de 100 %.
Il s'agit de l'extinction de la dette concernant les impayés supérieurs à 2 ans.
Le chapitre 78 représente 0,00 % des recettes réelles de fonctionnement.



c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 ont augmentés :

Taux impôts locaux

	2025
Taxe sur le foncier bâti	36,53%
Taxe sur le foncier non bâti	28,48%
Taxe d'habitation	13,43%
Cotisation Foncière des Entreprises	21,11%

Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation	Cotisation Foncière des Entreprises
99 873 €	34 176 €	7 763 €	9 415 €

- . Taxe foncière sur le bâti : 99 873 € soit une augmentation de 4,71 % par rapport à 2024
- . Taxe foncière sur le non bâti : 34 176 € soit une augmentation de 2,63 % par rapport à 2024

Le produit de la fiscalité locale s'élève à : **151 227 €**

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État se sont élevées à : 148 102,96€ soit une baisse de 173,95 € par rapport à l'an 2024.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'**investissement** de Beaussault regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
OO1	Solde d'investissement reporté	0,00 €	10	FCTVA	3 615,18 €
16	Remboursement d'emprunts	34 134,65 €	13	Subventions	33 323,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	1068	Exc fonctionnement capitalisé	46 284,06 €
204	Subventions d'équipements versées au SDEA	1 404,00 €	024	Cessions d'immobilisations	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	95 694,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		
23	Immobilisations corporelles encours	0,00 €	83 222,24 €		
Charges écritures d'ordre entre sections		0,00 €	021	Virement de la section de	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		131 232,65 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
O40	Charges écritures d'ordre	0,00 €	O40	Produits écritures d'ordre entre section amortissements	176,46 €
O41	Opérations patrimoniales	0,00 €	O41	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL GENERAL		131 232,65 €	165	Dépôt et cautionnement reçus	0,00 €
			TOTAL GENERAL		
			83 398,70 €		

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Etudes de raccordement FT de la salle : 1 404€
- Réfection toitures sacristies, mairie, logement mairie et école : 84 668,40€
- Installations canne d'aspiration incendie Toupray et Chemin à l'eau : 8 265,60€
- Achat photocopieur école : 2 760€

d) Les subventions d'investissements prévues :

ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRES
16 838 €	0 €	16 485 €	0 €

IV. Les données synthétiques du budget

a) Récapitulation

Résultat de fonctionnement 2025

Recettes	Dépenses
354 019,30	292 110,51
soit un résultat de l'exercice 2025 de :	
61 908,79 €	
Excédent antérieur reporté de :	
187 456,28 €	
soit un résultat de clôture en 2025 de :	
249 365,07 €	

Résultat d'investissement 2025

Recettes	Dépenses
83 398,70	131 232,65
soit un résultat de l'exercice 2025 de :	
-47 833,95 €	
Excédent antérieur reporté de :	
-4 631,06 €	
soit un résultat de clôture en 2025 de :	
-52 465,01 €	

b) Principaux ratios

Population légale au 1^{er} janvier 2025 : 420 habitants

Informations financières et ratios	valeur par habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	695,08
Recettes réelles de fonctionnement/population	842,90
Produit des impositions directes/population	360,06

c) État de la dette

En 2013, la commune a souscrit un emprunt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole afin de financer la construction d'un hangar puis en 2021, la commune a souscrit un emprunt de 804 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer la construction de la salle des fêtes.

Caractéristiques :

Durée en année	Montant	Taux d'intérêt	Nature du taux	Périodicité de remboursement
12	90 000 €	3,89%	Fixe	Trimestrielle
25	804 000 €	1%	Fixe	Trimestrielle

Remboursements en 2025 :

Emprunt	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/24
Hangar	2 332,73 €	22,69 €	749 105,23 €
Salle	31 801,92 €	7 372,04 €	
	Total		
	41 529,38 €		

☞ Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Beaussault, le 28 avril 2026

Le Maire,

Laurent FOURNIER

